



Parcoursup

Epreuve d'admission : examen du dossier

Critères généraux

Les places en formation initiale faisant l'objet d'une subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sont ouvertes aux lycéens, étudiants, personnes en réorientation scolaire ou en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi.

S'agissant d'une formation sélective les critères d'appréciation des dossiers porteront sur :

- Le choix de la formation demandée
- Les motivations du candidat pour le métier envisagé et les publics rencontrés dans le cadre de l'exercice de ce métier
- L'élaboration du projet professionnel du candidat et sa capacité à se projeter dans la formation choisie.
- Les expériences personnelles ou professionnelles du candidat
- La cohérence des éléments fournis
- Le soin apporté à la rédaction des différentes rubriques

L'examen du dossier portera :

• **Le projet de formation motivé du candidat :**

Capacité du candidat à expliciter de façon synthétique, sa démarche d'orientation vers le projet de formation envisagé en s'appuyant sur ses connaissances et expériences pratiques (stages de découverte, démarches personnelles de découverte du secteur, etc.).

• **La rubrique "Activités - Centres d'intérêt"**

- Expérience d'encadrement ou d'animation
- Engagement citoyen
- Expérience professionnelle
- Ouverture au monde : pratiques sportives etc culturelles, parcours spécifiques

Une attention particulière sera portée à la rubrique « activités et centres d'intérêts », qui témoigne de l'esprit d'ouverture du candidat et de son intérêt pour la vie sociale (expériences professionnelles, bénévolat ou stages dans le champ de la solidarité, de l'animation, du social).

Les candidats devront valoriser, en plus de leur parcours scolaire ou professionnel, leurs expériences même minimales dans des domaines aussi variés que le sport, les activités artistiques ou culturelles, les loisirs ou l'animation, l'accompagnement d'enfants ou de personnes vulnérables, l'engagement dans une association ou pour une cause sociale ou humanitaire, ou autre...

Grille de notation des dossiers :

- **I – Intérêt pour le métier d'éducateur spécialisé** – Note sur 10
 - Capacité à argumenter ses motivations pour le métier envisagé et les publics rencontrés dans le cadre de l'exercice de ce métier
 - Ses représentations du métier et ses attentes de la formation.

- **II - Capacité du candidat à argumenter le choix de la formation demandée** – Note sur 8
 - Capacité du candidat à faire valoir ses motivations
 - Capacité à témoigner de son engagement dans une formation longue et exigeante (au niveau des écrits, de la présence en formation)
 -

- **III – Capacité du candidat à expliciter son parcours (ou des éléments de son parcours) personnel et/ou professionnel** – Note sur 8
 - Expériences d'encadrement ou d'animation
 - Engagement citoyen ou associatif
 - Expériences professionnelles ou stages
 - Pratiques culturelles, artistiques ou sportives

- **IV – Qualité de la rédaction du dossier** – Note sur 4
 - Cohérence des éléments fournis
 - Soin apporté à la rédaction des différentes rubriques

Les dossiers seront notés sur 30.

La liste des candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire sera constituée à partir du classement, par ordre décroissant, des notes des candidats à l'épreuve d'admission « examen du dossier ».

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 15/30 ne seront pas admis.

Les candidats arrivant ex-æquo, seront départagés par la commission d'admission en fonction des critères suivant :

- Seront retenus en premier les **lauréats du Service Civique**,
- ensuite, les candidats ayant obtenu la meilleure note au critère 1 : intérêt pour le métier,
- ensuite, les candidats ayant obtenu la meilleure note au critère 2 : capacité du candidat à argumenter le choix de la formation demandée,
- ensuite, les candidats ayant obtenu la meilleure note au critère 3 : capacité du candidat à expliciter son parcours.